



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
Géraldine Guet a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Patrick Vaineau

VOEU

Dans la continuité de la loi de Finances 2018, les Agences de l'Eau sont sollicitées pour participer au financement de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), dans le cadre du projet de Loi de Finances 2019, en cours d'examen parlementaire.

Il est ainsi prévu que chaque année les Agences de l'Eau vont contribuer au budget de l'AFB pour un montant compris entre 240 et 260 M€ et à celui de l'ONCFS pour un montant compris entre 30 et 37M€.

Cette disposition s'inscrit dans un contexte marqué par un abaissement du montant des redevances cynégétiques nationales (- 21 M€ de recettes) afin de réduire le coût du permis de chasse national, et par le maintien du plafonnement des recettes affectées aux Agences de l'Eau.

L'effet cumulatif de ces dispositions réduit drastiquement les capacités d'intervention des Agences de l'Eau sur les territoires, avec une baisse nette de 20% de leur budget en 2018.

Le prélèvement opéré pour combler les déficits de l'Etat ou pour financer des missions sans lien direct avec l'objet des redevances prélevées s'inscrit en contradiction avec le principe fondamental du financement des services publics de l'eau par les usagers de ces services : « l'eau paie l'eau ».

Dans le cadre du débat parlementaire sur le projet de loi de finances 2019, il est donc demandé que la perte des recettes de redevances cynégétiques ne soit pas financée par les Agences de l'Eau.

Le Conseil municipal précise que ce vœu n'est pas destiné à stigmatiser la pratique de la chasse.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son approbation pour ce vœu à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Quernez", is written over a diagonal line that extends from the bottom right of the official stamp.